

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : 22

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Christophe MORGIO par Catherine REBOUL

Présents non votants :

Excusés : Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Habiter au Pays : Programme d'Intérêt Général, suivi animation 2021

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans la politique de l'habitat depuis sa création notamment dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2012.

Les axes de travail prioritaires demeurent :

- La lutte contre l'habitat insalubre et indigne,
- La lutte contre la précarité énergétique avec la mise en œuvre du programme « Habiter mieux »,
- L'adaptation des logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie,
- Le développement de l'offre locative.

1 - Les objectifs annuels :

Récapitulatif du plan de financement annuel de l'opération						
Nature des bénéficiaires	Priorité	Objectifs annuel	Crédits Anah*	Crédits FART*	Crédits du Département	Total
Propriétaires occupants	LTD/LHI*	5	80 000	10 000	27 500	117 500
	Autonomie	33	108 900	2 310	11 550	122 760
	Energie	106	710 200	159 000	53 000	922 200
	Total PO*	144	899 100	171 310	92 050	1 162 460
Propriétaires bailleurs	Toutes priorités confondues	16	240 000	24 000	72 075	336 075
Logements en copropriété		2	7 500	3 000	0	10 500
Suivi-animation			90 596	55 044	110 000	255 617
Total		162	1 237 196	253 354	274 125	1 764 652
Logements bénéficiant de l'aide du FART						132

* ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) - FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique) - LTD (Logement Très Dégradé) - LHI (Logement Habitat Insalubre) - PO (Propriétaires occupants)

Les objectifs sur 5 ans :

- 720 logements propriétaires occupants,
- 80 logements propriétaires bailleurs,
- 10 logements en copropriété.

Les moyens mis à disposition du Programme d'Intérêt Général :

- Une enveloppe ANAH de 6 185 865 €,
- Une enveloppe FART (rénovation énergétique) de 1 266 770 €,
- Une enveloppe départementale de 1 370 625 € qui vient soutenir la politique de l'ANAH.

2 - Le suivi animation :

Il sera poursuivi en régie.

Le coût de l'opération s'élève à 386 400 €, pour lequel les cofinancements suivants accompagneront le suivi animation :

- ANAH part fixe.....	90 573 €
- ANAH part variable.....	55 044 €
- Conseil départemental.....	110 000 €
- Autofinancement.....	130 783 €

3 – Evaluation :

Par ailleurs, il conviendra de se préoccuper de l'évaluation du programme en cours et d'envisager la poursuite de la politique de l'habitat après octobre 2022. Pour ce faire, une étude d'un montant de 60 000 € sera nécessaire, financée selon le plan de financement suivant :

ANAH.....	30 000 €
Autofinancement.....	30 000 €

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer

- sur la validation des objectifs du PIG ainsi que sur le suivi-animation pour l'année 2021
- sur l'engagement d'une étude d'évaluation programme d'Intérêt Général 2017/2022

et, de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide les objectifs du PIG ainsi que sur le suivi-animation pour l'année 2021
- Approuve l'engagement d'une étude d'évaluation programme d'Intérêt Général 2017/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ansusdits.

Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020 .

Le Président,
Jean ARCAS

